

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD882

présenté par
Mme Le Dain

ARTICLE 2

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« au service de la conservation de »,

les mots :

« qui contribue à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La rédaction actuelle de l'alinéa 14 imposerait de fait une absolue immobilité des activités humaines dans les territoires concernés : une pratique des usages considéré comme un instrument pose la question de la place de l'homme dans l'écosystème, le plaçant "au service de celui-ci". Ou plutôt "au service de la conservation de la biodiversité", dont on sait par ailleurs que, sous nos climats et dans nos écosystèmes, nos paysages et la biodiversité qui en découle ont été pour beaucoup façonnés par la main de l'homme tout au long de l'occupation qu'il a eu, plus ou moins intensive, des espaces considérés.